

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix mars deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER, Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2016-013 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - MISE AUX NORMES DU SIEGE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat va faire réaliser des travaux de mise aux normes de son siège administratif. Il s'avère que ceux-ci sont éligibles au fonds de soutien à l'investissement public local que le Gouvernement a mis en place pour soutenir les projets d'investissement.

A ce jour, la Communauté de Communes de Noblat a sollicité de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux auprès de l'Etat et du Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Comme ce fonds est cumulable avec toutes les aides publiques, DETR comprise, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter ce fonds pour que les travaux de mise aux normes soient subventionnés à hauteur de 80 %.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Sollicite** le fonds de soutien à l'investissement public local auprès de l'Etat pour la réalisation de travaux de mise aux normes du siège administratif de la Communauté de communes de Noblat,

**Charge** Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention,

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 mars 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 17.03.16

Publié ou notifié

Le : 17.03.16

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - MISE AUX NORMES DU SIEGE

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/03/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/03/2016

---

**Numéro de l'acte :** 2016-013 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20160310-2016-013-DE

---

**Date de décision :** 10/03/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public